

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 juillet 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Vincent Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CONSEIL :

- 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 juin 2018 -- point retiré
- 4.2 Adoption des comptes à payer -- point retiré
- 4.3 Dépôt du rapport du maire, selon le C.M. art. 176.2.2
- 4.4 Pavage et piste cyclable rue de la Rcade et autres - Réception provisoire
- 4.5 Travaux de réfection de la route Guy - Réception définitive
- 4.6 Travaux de chemisage de l'intercepteur sanitaire - Contrat
- 4.7 Inspection d'installation septique de résidences - Offre de service
- 4.8 Service des incendies - Achat d'habits de combat
- 4.9 Service des loisirs - Achat d'une table de pingpong en ciment
- 4.10 Office municipal d'habitation de Saint-Dominique - États financiers 2017

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Adoption - Règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd
- 5.2 Adoption - Règlement numéro 2018-335 portant sur la gestion contractuelle

- 5.3 Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro 2018-336 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7
- 5.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-337 relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Dominique
- 5.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-338 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

- MRC les Maskoutains

10. DIVERS :

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-92

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points 4.1 et 4.2.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018 -- POINT RETIRÉ

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER -- POINT RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-93

4.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE, SELON LE C.M. ART. 176.2.2

CONSIDÉRANT le PL 122 et les nouveautés apportées au Code Municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit diffusé dans le journal Le Dominiquois et sur le site internet de la municipalité, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-94

4.4. PAVAGE ET PISTE CYCLABLE RUE DE LA ROCADE ET AUTRES - RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT les travaux de pavage et piste cyclable sur la rue de la Rocade et autres (dossier SDOM-00244553);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ing., de Services EXP inc., relativement au certificat de paiement n° 1 ainsi qu'à l'acceptation provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 274 225,76 \$, taxes incluses, à Pavage Maska Inc., représentant le certificat de paiement n° 1, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00244553, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 18 juin 2018.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-300-00-720 et financées à même le secteur par le règlement d'emprunt 2017-332.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-95

4.5. TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE GUY - RÉCEPTION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la route Guy ont fait l'objet d'une réception provisoire le 6 juin 2017 (dossier SDOM-00237275);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception provisoire des travaux venait à échéance et que les ouvrages sont tous complétés en conformité avec les documents de soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER, en date du 21 juin 2018, les travaux effectués par Pavage Maska Inc. (dossier SDOM-00237275) et d'en autoriser le paiement final au montant de 27 701,56 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-96

4.6. TRAVAUX DE CHEMISAGE DE L'INTERCEPTEUR SANITAIRE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des travaux de chemisage de l'intercepteur sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 26 juin 2018 à 11 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER CWW Réhabilitation, au montant de 277 000 \$, taxes incluses, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires, pour donner application à la présente résolution, seront prises à même le poste 22-400-00-743 et financées à même la TECQ et le solde manquant à même le poste excédant affecté égout.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-97

4.7. INSPECTION D'INSTALLATION SEPTIQUE DE RÉSIDENCES - OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la municipalité procédait aux tests des installations septiques dans la municipalité en vertu du règlement numéro 14-284;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires n'ont pas donné suite aux différentes demandes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER LCL Environnement afin de procéder à des inspections pour des installations septiques situées sur le territoire de la municipalité;

QUE les avis de visite seront notifiés par huissier de justice.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-98

4.8. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat d'habits de combat;

CONSIDÉRANT la soumission de CMP Mayer inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER ces achats, le tout tel que déjà approuvé au budget 2018.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-650.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-99

4.9. SERVICE DES LOISIRS - ACHAT D'UNE TABLE DE PINGPONG EN CIMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer son offre de service au terrain des loisirs par l'ajout d'une table de pingpong;

CONSIDÉRANT les différents produits offerts sur le marché;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beaugard

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat de la table de pingpong auprès de M3béton au montant de 9 900 \$, plus taxes. Il est entendu qu'un montant additionnel sera nécessaire afin de préparer la dalle en ciment nécessaire à l'installation de ladite table.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-726.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-100

4.10. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-DOMINIQUE - ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT QUE l'office municipal d'habitation de Saint-Dominique nous a fait parvenir les états financiers 2017, tels que préparés par Thibault Chagnon & Associés inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soient approuvés les états financiers 2017 de l'office municipal d'habitation de Saint-Dominique établissant la participation financière de la municipalité à 1 752 \$ pour 2017.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-101

5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-102

5.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-335 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 7 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Municipalité puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis de ce conseil de mettre en place un règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 2018-335 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 5 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 2018-335 portant sur la gestion contractuelle* ».

ADOPTÉE

5.3. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-336 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LES POULAILLERS URBAINS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS, DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE M-7

Avis de motion est par les présentes donné par Lise Bachand, conseillère, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le premier projet de règlement numéro 2018-336 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin d'autoriser les poulaillers urbains et les parquets extérieurs, de modifier les normes concernant le stationnement et de modifier les usages autorisés dans la zone M-7.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

5.4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-337 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE

Avis de motion est par les présentes donné par Marie-Josée Beauregard, conseillère, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Dominique.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement 2018-337 relatif à l'occupation du domaine public est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5.5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-338 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-François Morin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2018-338 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2018-338 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses* est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de juin 2018 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de juin 2018 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de juin 2018 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de juin 2018 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-103

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 14.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière